

L'an deux mille neuf, le onze juin à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 4 juin 2009, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Etaient présents : GADET M., LAUBIE D.,BOURBONNAIS JC., LANORE R, TARDIF F., ONZON T., LABOISSE D., CAILLET P., CHOMET L., CHANEBOUX D., TARDIF J.F, MOMPIED JP., FALEMPIN A., SECOND JF., MOREL P., ROUGIER M., DEFOSSE M., CHARBONNEL P., BERAUD N., LAMAISON M.H., AGEE M., JACQUART E., PEYRIN P. ,  
Excusés : SIMON M., MUSELIER JP, FAVODON B, PEYNET L. ERNOULT S., LAMOUREUX R., LAMBERT B.,

Secrétaire de séance : LANORE R.

**Désignation d'un secrétaire de séance : M LANORE Raoul est désigné**

**Budget Général : autorisation pour ester en justice dans le cadre de l'aménagement de la Zone de la Varenne à Combronde.**

Le président rappelle que l'article L 2132-1 du CGCT qui permet à l'exécutif de recevoir délégation pour ester en justice, celle-ci se fonde sur l'article L.2122-22 du CGCT.

Le président fait par au conseil communautaire des Côtes de Combrailles :

-de l'estimation des Services des Domaines pour la propriété de l'Earl La Gruille de Mme Pelletier à Saint Myon, d'un montant de :

Indemnité principale :	25.000 €
Indemnité de réemploi :	<u>3.500 €</u>
Total :	28.500 €

-de la lettre de la CCCC en date du 13/02/09 faisant état de cette proposition d'acquisition et d'indemnisation,

-du refus de l'Earl La Gruille et de la lettre de son avocat conseil Maître Herman en date du 25/05/09 demandant la somme de 308.224,08 € en principal outre 60.710 € complémentaires.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire autorise le président à saisir le Juge de l'Expropriation aux fins de fixation de l'indemnité due à l'Earl la Gruille pour l'expropriation de la parcelle cadastrée section ZO 153, et à faire choix du cabinet SCP MICHEL ARSAC comme avocat conseil.

**Budget Varenne : demande de subventions pour l'aménagement d'un Pont Bascule.**

Après avoir rappelé le programme d'aménagement d'un pont bascule sur la zone d'activités artisanales et industrielles de La Varenne, le Président présente :

- En premier lieu, le projet technique de niveau APS établi à ce jour,
- En second lieu, le plan de financement d'un tel projet qui s'établit comme suit :

Investissement TTC	125 580 €
Investissement HT	105 000 €
Subventions publiques	
Région Auvergne + (25% du HT)	26 250 €
Département CLD (30% du HT)	31 500 €
	-----
	57 750 €

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1/d'Approuver le projet d'aménagement d'un pont bascule sur la zone d'activités artisanales et industrielles de La Varenne,

2/d Approuver le plan de financement du projet tel qu'exposé ci-dessus,

3/de Solliciter le concours financier de la Région et du Département et approuve les dossiers de demandes de subventions correspondants,

4/de Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment solliciter tous concours financiers.

**Budget Général : demande de subvention pour l'aménagement d'un pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles et d'une médiathèque intercommunale.**

Après avoir rappelé le programme général d'aménagement d'un centre de ressources et d'une médiathèque dans l'ancienne halle de Combronde, le Président présente :

- *En premier lieu, le projet technique de niveau APS établi à ce jour,*
- *En second lieu, le plan de financement d'un tel projet qui s'établit comme suit :*

Investissement TTC	908 960 €
Investissement HT	760 000 €
Subventions publiques	
Région Auvergne + (20% du HT)	152 000 €
Département CLD (30% du HT)	228 000 €
Feader (15% de 300 000 €)	45 000 €
Etat (20% du HT)	152 000 €
	-----
	577 000 €
FCTVA	140 725 €
Autofinancement communautaire	191 235 €

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1/ d'Approuver le projet d'aménagement d'un centre de ressources et d'une médiathèque dans l'ancienne halle de Combronde,

2/ d'Approuver le plan de financement du projet tel qu'exposé ci-dessus,

3/de Solliciter le concours financier de la Région, du Département, du Feader et de l'Etat, et approuve les dossiers de demandes de subventions correspondants,

4/de Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment solliciter tous concours financiers.

**Budget Général : Approbation des projets sur trois ans dans le cadre du Contrat Auvergne + 2<sup>ème</sup> génération**

Après avoir rappelé les principaux dispositifs du contrat Auvergne +, le Président présente :

- En premier lieu, le potentiel mobilisable de Fond Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (FRADDT) attribué par le Conseil Régional, à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles,

- En second lieu, les projets qui seront réalisés sur les trois ans du contrat et qui s'établissent comme suit :

Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Coût HT du projet	Enveloppe FRADDT mobilisable
<b>Année 2009</b>			
Aménagement, en centre bourg de Combronde, d'une médiathèque intercommunale et d'un pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles	Communauté de Communes des Côtes de Combrailles	760 000 euros	152 000 euros soit 20 % du montant HT du projet
Construction d'un pont bascule sur la zone d'activités de la Varenne destiné aux artisans et entreprises locales	Communauté de Communes des Côtes de Combrailles	105 000 euros	26 250 euros soit 25 % du montant HT
<b>Année 2010</b>			
Réaménagement, en centre bourg de Combronde, des locaux de l'ancienne maison de retraite, avec création : <ul style="list-style-type: none"> <li>• En RDC, d'un pôle social (CLSH, relais SS, MSA et PMI)</li> <li>• Au 1<sup>er</sup> étage, 2 ou 3 logements pour personnes âgées valides</li> </ul>	Communauté de Communes des Côtes de Combrailles	A définir	
Aménagement d'une crèche intercommunale ou d'un jardin d'éveil	Communauté de Communes des Côtes de Combrailles	A définir	
Création d'une salle associative pour l'école de musique	Commune de Combronde	A définir	

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine à l'unanimité ce programme d'actions pour les trois ans du contrat Auvergne +, et s'engage à fournir un Avant Projet Sommaire des projets année 2010 lors de l'avenant qui sera établi en juin 2010.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h30.

Le président

Les délégués

le secrétaire de séance

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette